LUNDI 21 AVRIL 2025

www.obea.fr

COF29	2 jour(s)	Coût non défini

Régies d'avances et de recettes

OBJECTIFS

- Clarifier le cadre réglementaire applicable
- Analyser les avantages et les contraintes de ce mode de gestion
- Spécifier les modalités techniques de gestion

PUBLIC

Responsables de régies d'avances ou de recettes au sein de services publics nationaux et locaux

PROGRAMME

1- Cadre juridique des budgets publics

- Textes de référence et modernisation de la comptabilité publique
- Principes budgétaires et système dérogatoire des régies et sous régies

2- De la mise en place au fonctionnement d'une régie

- Création de la régie et nomination du régisseur
- Nature des dépenses et des recettes concernées
- Versement et modification de l'avance
- Modalités de règlement et d'encaissement

3- Le mandatement des dépenses

- Différents acteurs et délégation de signature
- Actes de la dépense publique et ordonnancement délégué

4- Contrôles de l'activité des régies

- Contrôle administratif et contrôle comptable
- Contrôle sur pièces et contrôle sur place

5- Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

- Nomenclature des responsabilités
- Etendue de la responsabilité pécuniaire
- Mise en jeu de la responsabilité

6- Cas spécifiques

- Les associations para-administratives
- Les GIP

TOUTES LES SESSIONS